

## DEINOVE SECURISE UN FINANCEMENT D'UN MONTANT MAXIMUM DE 15 MILLIONS D'EUROS AVEC KEPLER CHEUVREUX

- DEINOVE met en place avec KEPLER CHEUVREUX une ligne garantie de financement en fonds propres, en quatre tranches sur 3 ans, d'un montant maximum de 15 m€.
- DEINOVE met en place ce jour une 1<sup>ère</sup> tranche portant sur 3,5 m€.
- DEINOVE renforce significativement ses perspectives de trésorerie tout en conservant la faculté de ne pas émettre l'intégralité des tranches et/ou de mettre en place d'autres opérations de financement.

Montpellier, le 1<sup>er</sup> décembre 2014 – DEINOVE (Alternext Paris : ALDEI), société de cleantech qui conçoit et développe de nouveaux standards de production industriels fondés sur l'exploitation des bactéries Déinocoques, annonce aujourd'hui la mise en place d'un dispositif de financement moyen-terme en fonds propres avec la société KEPLER CHEUVREUX. Cette solution de financement apporte à DEINOVE la garantie de pouvoir lever jusqu'à 15 millions d'euros sur une durée flexible de 3 ans maximum.

« Dans les conditions actuelles de marché, nous avons estimé que la solution proposée par KEPLER CHEUVREUX nous apportait à la fois la sécurité et la flexibilité nécessaires pour financer nos opérations », déclare Emmanuel Petiot, Directeur Général de DEINOVE. « Avec un montant allant jusqu'à 15 millions d'euros, indépendamment des fluctuations boursières à court terme, nous disposons des marges de manœuvre nécessaires pour poursuivre le développement de nos différents projets ambitieux dans le domaine de la chimie du végétal. »

L'opération de financement est structurée en 4 tranches successives. Chaque tranche garantit à DEINOVE un montant à lever au cours d'une période prédéfinie.

L'émission de la première tranche est intervenue simultanément à la signature du contrat entre DEINOVE et KEPLER CHEUVREUX qui s'est engagé à souscrire au cours des 7 prochains mois un montant égal à 3,5 millions d'euros, soit un nombre total indicatif d'actions DEINOVE égal à environ 500.000 représentant 9,3% du capital actuel de la Société, sous réserve que les conditions définies par les parties soient respectées.

Le prix d'émission des actions sera fonction du cours de bourse de DEINOVE du moment, diminué d'une décote maximale de 7,5%. Cette décote permet à KEPLER CHEUVREUX d'intervenir en tant qu'intermédiaire financier et garant dans le cadre d'un engagement de prise ferme.

A titre indicatif, dans l'hypothèse d'un financement en fonds propres d'un montant de 3,5 millions d'euros et d'un cours (post décote) de 7 euros<sup>1</sup>, un actionnaire détenant 1% du capital verrait sa participation passer à 0,91% du capital<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Entraînant l'émission de 500.000 actions nouvelles.

<sup>2</sup> Sur la base des 5.378.901 actions composant le capital de DEINOVE au 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Les trois autres tranches seront émises à la discrétion de DEINOVE qui pourra y renoncer en procédant à la résiliation anticipée ou à la suspension du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX. Ainsi, DEINOVE n'a aucune obligation de mise en place des trois tranches restantes et y fera appel uniquement en cas de besoin et dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires.

Cette ligne de financement met fin au dispositif Paceo® mis en place le 30 octobre 2013.

Venant en complément de la trésorerie existante de DEINOVE et des sources de financement auxquelles elle a accès, ce dispositif permet à la société de renforcer ses perspectives de trésorerie de manière importante et lui procure une visibilité accrue sur son plan de financement.

### À propos de DEINOVE

DEINOVE (Alternext Paris : ALDEI) change la donne dans le domaine de la chimie du végétal en concevant et développant de nouveaux standards de bioproduction fondés sur des bactéries aux potentiels encore inexploités : les Déinocoques. En s'appuyant sur leurs propriétés génétiques singulières et leur robustesse hors du commun, DEINOVE optimise les capacités métaboliques et fermentaires de ces « micro-usines » naturelles pour fabriquer des produits à haute valeur ajoutée à partir de biomasse non alimentaire. Les premiers marchés de la Société sont les biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération (DEINOL) et les composés chimiques alternatifs aux produits dérivés de l'industrie pétrolière (DEINOCHEM) où DEINOVE offre sa technologie à des partenaires industriels mondiaux. Cotée sur Alternext depuis avril 2010, DEINOVE a été fondée par le Dr. Philippe Pouletty, Directeur général de Truffle Capital, et le Pr. Miroslav Radman, de la Faculté de Médecine de l'Université René Descartes. La société compte plus de 40 collaborateurs dans ses nouveaux laboratoires basés en France à Montpellier, sur le site du Biopôle Euromédecine.

*Plus d'informations sur [www.deinove.com](http://www.deinove.com)*

#### Contacts

##### **DEINOVE**

##### **Emmanuel Petiot**

Directeur Général

Tél : +33 (0) 4 48 19 01 28

[emmanuel.petiot@deinove.com](mailto:emmanuel.petiot@deinove.com)

##### **Coralie Martin**

Communication et relations investisseurs

Tél : +33 (0) 4 48 19 01 60

[coralie.martin@deinove.com](mailto:coralie.martin@deinove.com)

##### **ALIZE RP, Relations Presse**

##### **Caroline Carmagnol / Valentine Boivin**

Mobile : +33 (0) 6 64 18 99 59 / + 33(0) 6 83 48 23 27

[deinove@alizerp.com](mailto:deinove@alizerp.com)



Membre de l'indice EnterNext© PEA-PME 150